



PIERRE MOSCOVICI
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

BERNARD CAZENEUVE
MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS
DU MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE ET DES
FINANCES, CHARGÉ DU
BUDGET

DIDIER MIGAUD
PREMIER PRÉSIDENT DE LA
COUR DES COMPTES

GILLES JOHANET
PROCUREUR GÉNÉRAL
PRÈS LA COUR DES
COMPTES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

www.ccomptes.fr

www.budget.gouv.fr

Paris, le 16 juillet 2013
N° 730

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Économie et des Finances, Bernard CAZENEUVE, ministre délégué chargé du Budget, Didier MIGAUD, Premier président de la Cour des comptes, et Gilles JOHANET, Procureur général près la Cour des comptes, annoncent la signature d'une déclaration commune sur la dématérialisation des comptes publics.

Le ministère de l'Économie et des Finances et la Cour des comptes ont décidé d'un plan d'action commun de 2013 à 2015, qui permettra de faire de la dématérialisation le mode principal de production des comptes publics (État, collectivités territoriales, établissements publics), de simplifier la confection de ces comptes publics et d'accéder en ligne aux documents dématérialisés.

La dématérialisation des comptes publics permettra ainsi à l'ensemble des acteurs (gestionnaires, comptables publics, juridictions financières notamment) d'économiser des coûts de gestion (édition, transmission, stockage, manutention, etc.) tout en améliorant la lecture et le contrôle de ces comptes.

La Cour des comptes et le ministère de l'Économie et des Finances souhaitent ainsi donner un nouvel élan à une simplification des procédures, source non seulement d'économies pour l'ensemble des acteurs de la chaîne comptable mais aussi de renforcement de la transparence et d'efficacité pour l'action publique.

Contacts presse :

Cabinet de Pierre MOSCOVICI : 01 53 18 40 82

Cabinet de Bernard CAZENEUVE : 01 53 18 43 08

Direction de la communication de la Cour des comptes : 01 42 98 55 62